



» Développement Durable

Les coopératives ont à inscrire leur stratégie dans le développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises. Aider les coopératives à saisir les opportunités de développement, à créer de nouveaux produits ou services, leur donner des outils pour évaluer leurs performances et accompagner leurs sociétaires dans des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement... Telles sont les missions du Département développement durable de Coop de France qui se traduisent dans différents chantiers transversaux : sensibilisation et notation développement durable, performance énergétique, certification des exploitations, valorisation de la biomasse, conseil coopératif...

Depuis le Grenelle de l'environnement, l'ensemble de la société s'est emparée de la question écologique, ce qu'exprime clairement le vote très largement majoritaire de la loi Grenelle 1. Les coopératives et leurs adhérents doivent en prendre encore plus conscience et se situer dans ce nouveau panorama que va préciser le projet de loi Grenelle 2.

Coop de France s'est fortement impliquée dans ces deux projets de loi et les dispositifs qui en découlent afin de défendre les intérêts des coopératives et leur permettre d'exercer leur mission de conseil auprès de leurs adhérents, de se déployer sur les nouveaux métiers de l'énergie et d'anticiper contraintes et opportunités.

Toujours en lien avec les chantiers du Grenelle, le Département a participé aux travaux sur la certification environnementale des exploitations, la performance énergétique, la valorisation de la biomasse, l'affichage environnemental, les circuits courts de distribution.

Certification environnementale des exploitations

Le dispositif proposé par le Ministère de l'agriculture comprend 3 niveaux : le respect de la conditionnalité (3 domaines concernés) pour le niveau 1 ; le respect d'obligations de moyens sur 4 modules (biodiversité, phytosanitaire, fertilisation et eau) pour le niveau 2 (certification environnementale) ; les obligations de résultat sur ces mêmes modules pour le niveau 3 (certification « haute valeur environnementale » HVE).

Le Département s'appuyant sur le groupe d'experts des coopératives, des métiers et des régions a rendu ses avis sur le processus de certification, les référentiels et indicateurs. Le schéma proposé par Coop de France de certification individuelle dans un cadre collectif a été retenu pour les niveaux 2 et 3, ce qui était loin d'être acquis !

Les coopératives ont été impliquées avec les chambres d'agriculture dans l'expérimentation terrain

(5 départements) dont les résultats qui montrent les réelles difficultés pour les agriculteurs d'atteindre le niveau HVE ont orienté les travaux ministériels.

Coop de France a fait entendre sa voix dans les réunions du COMOP dont celle du 15 juin qui a arrêté le contenu du dispositif. Elle a rappelé sa position en faveur d'une démarche progressive engageant collectivement un maximum d'agriculteurs sur des pratiques raisonnables, ce que ne permet pas le niveau 3. Elle a ainsi souligné le problème de l'équilibre de la fertilisation pour les productions animales qui a été résolu, en partie seulement, avec la suppression du potassium (K) mais avec le maintien de l'enregistrement du phosphore (P).

Le Conseil d'administration de Coop de France s'est prononcé le 18 Juin en demandant aux coopératives d'encourager les agriculteurs à poursuivre l'amélioration de leurs pratiques dans la perspective de la PAC 2013. La certification





environnementale des exploitations apporte une reconnaissance sociétale de leur travail. Les coopératives sont particulièrement bien placées pour accompagner collectivement les agriculteurs sur les niveaux 1 et 2, en s'appuyant sur leur stratégie économique et les démarches existantes : Agri Confiance, Charte des bonnes pratiques, Agriculture raisonnée, Qualité produit... En revanche, le Conseil estime que la certification HVE trop élitiste, en rupture avec la démarche progressive du niveau 2, est inadaptée à une agriculture performante répondant aux défis alimentaires.

Pour mettre en œuvre ces orientations, la Commission Développement durable présidée par Jean-Marie Gabillaud va proposer aux coopératives, un plan d'action collectif, actuellement en cours d'élaboration.

Les coopératives s'impliquent dans les défis climatiques et énergétiques

La contribution de tous les secteurs économiques à la lutte contre le changement climatique fait l'actualité nationale comme internationale. Pour permettre aux coopératives d'y répondre, Coop de France a organisé le 18 février 2009 avec l'ADEME et le ministère de l'agriculture une journée « climat/énergie » qui a réuni une quarantaine de coopératives et fédérations. Deux pistes ont été au cœur des débats puis de l'action de Coop de France :

- Les diagnostics énergétiques des exploitations agricoles dans le cadre du Plan ministériel de Performance Énergétique des exploitations agricoles (PPE) lancé

le 3 février 2009. Le Département s'est investi avec les fédérations régionales dans la formation des conseillers de coopératives et travaille avec Vivea sur un cadre national de formation spécifique pour optimiser les aides aux agriculteurs.

- Le développement des projets de valorisation de la biomasse. Le Département propose aux coopératives des analyses sur ces nouvelles thématiques, avec la commission biomasse et un groupe d'experts de fédérations : Fonds Chaleur de l'ADEME qui finance des projets à partir de biomasse, méthanisation agricole qui s'inscrit parfaitement dans le développement durable en valorisant les déchets industriels de la coopérative et assurant le retour au sol auprès des adhérents.

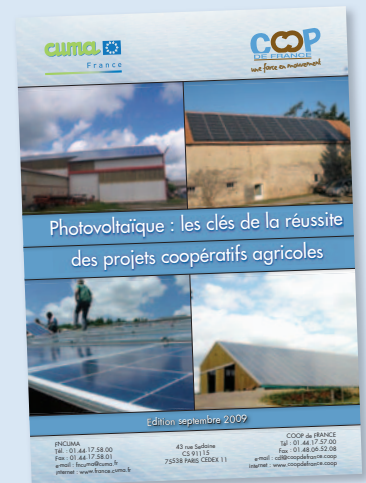
producteurs de biomasse et industriels de l'énergie) et le Syndicat des Énergies Renouvelables.

Dans un contexte en mouvement entre loi de modernisation agricole, taxe carbone et négociations internationales à Copenhague, la prochaine étape est de faire reconnaître la contribution positive du secteur agricole dans la lutte contre le changement climatique. Coop de France participe aux réflexions prospectives nationale et européenne et fait valoir le rôle clé des coopératives dans le développement des nouvelles filières d'énergie renouvelables et le stockage du carbone.



Le message de Coop de France auprès des pouvoirs publics sur des actualités comme l'appel d'offre CRE3 ou le tarif d'achat d'électricité issue de biomasse s'est renforcé avec la signature en 2009 d'une convention entre France Biomasse Énergie (association regroupant

Le guide « Photovoltaïque : les clés de la réussite des projets coopératifs agricoles » est sorti le 3 septembre



Réalisé par Coop de France et la FNCUMA avec le soutien financier de l'ADEME, du Crédit Coopératif, de Sofiprotéol et du ministère de l'agriculture, il répond aux questions techniques, juridiques, administratives ou économiques que la coopérative rencontre tout au long du montage de son projet. C'est un ouvrage de référence des projets collectifs, qui pose les bases au-delà du contexte tarifaire actuel.



Vers un affichage environnemental des produits de consommation

L'affichage de l'impact environnemental des produits de grande consommation à partir du 1er janvier 2011 est un des engagements du Grenelle de l'environnement. Conscient de l'enjeu, Coop de France participe à la plateforme ADEME/AFNOR mandatée par les pouvoirs publics pour élaborer un référentiel des bonnes pratiques d'affichage. En parallèle, Coop de France s'est associée à l'ANIA, la FCD et l'ADEME pour expérimenter la faisabilité technique et économique d'un affichage environnemental de 150 références alimentaires de tous secteurs.

La mise en oeuvre des SDAGE

Les enjeux de la politique de l'eau pour la coopération agricole sont importants à travers notamment la mise en oeuvre des SDAGE en phase d'adoption. Des dispositifs contraignants dans le projet de loi Grenelle 2 risquent d'impacter fortement l'agriculture et l'activité des coopératives. Coop de France avec le groupe de travail eau qui rassemble les représentants aux Comités de Bassin, est en lien avec la Fenarive pour proposer des orientations communes au Comité National de l'Eau.

Circuits courts de distribution

Coop de France a apporté sa contribution au plan d'action ministériel sur les circuits courts de distribution en proposant qu'ils soient organisés et gérés collectivement dans un cadre coopératif. Enfin, Coop de France participe au réseau rural européen afin d'ins-

crire les coopératives dans les valorisations économiques des ressources locales.

Le programme de développement agricole et rural pour 2009-2013

Coop de France a signé avec le Ministère de l'agriculture en 2008, un contrat d'objectif de développement agricole pour la période 2009-2013. Il se décline dans un programme pluri-annuel de développement financé par le CASDAR (compte d'affectation spécial de développement agricole et rural) alimenté par les taxes sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles.

Le Département Développement Durable qui souhaite renforcer l'information des coopératives a réalisé un dossier spécial « Le développement agricole, au cœur des métiers des coopératives » dans Coop Infos (n°35, mars 2009) avec notamment l'interview de Philippe Lacombe, président du Comité scientifique d'évaluation du développement. Chaque numéro se fait l'écho d'une action de développement conduite par le réseau coopératif dans le cadre du programme.

En 2009, on peut citer quelques actions exemplaires qui sont diffusées auprès des coopératives et de leurs parties prenantes:

- le « guide des relations entre la coopérative et ses adhérents » qui est sorti le 1er Octobre, à l'occasion du Colloque « coopératives agricoles : les associés coopérateurs, un capital à cultiver ».

- « Le livret d'expérience : la Charte du conseil coopératif en pratique » qui met en valeur les bonnes pratiques de conseil des coopératives. L'évaluation, inscrite dans le contrat

d'objectif, se poursuit. Outre le projet de programme pluriannuel, deux actions ont été évaluées en 2009 :

- Le management Global Qualité Sécurité Hygiène Environnement dans les coopératives agricoles

- Le développement des énergies renouvelables et lutte contre le changement climatique qui a fait l'objet de la visite de la coopérative Lin 2000 permettant aux membres du Comité scientifique de constater l'impact de l'action de développement du réseau coopératif sur le terrain.

Par ailleurs, pour renforcer la culture de l'évaluation recommandée par le Comité scientifique, les chefs de projets ont participé à la formation à l'évaluation organisée cet automne par le Ministère de l'agriculture.

Chiffres clés... La charte du conseil coopératif fédère :

- plus de 140 coopératives de toute production, taille ou région
- plus de 2400 conseillers compétents
- plus de 285 000 agriculteurs concernés





Les bonnes pratiques de conseil dans les coopératives font leurs preuves

La mise en œuvre des 10 engagements a permis aux coopératives signataires de la charte du conseil d'anticiper et de valoriser leurs actions dans les débats du Grenelle de l'environnement et la mise en place des réseaux Système de Conseil Agricole.

Coop de France a réalisé un livret d'expériences de coopératives engagées qui illustre par des exemples de terrain, les actions pour améliorer la qualité du conseil aux agriculteurs. Le livret a été diffusé largement au réseau coopératif et à ses différents partenaires.

En parallèle, l'animation des coopératives signataires se poursuit : synthèse nationale 2008 de l'application de la charte, contrôle interne de neuf coopératives en 2009, accompagnement des coopératives en difficulté sur le terrain par les fédérations régionales...

Coop de France prépare, coordonne et anime le Programme de développement, effectue les contrôles et organise l'évaluation par un comité indépendant. Le CASDAR finance à hauteur de 3 M€ les actions réalisées par 50 ingénieurs (en ETP) des Fédérations, de Coop de France avec ses métiers, représentant 150 salariés qui s'appuient sur les 7 500 conseillers des coopératives.

Développement durable : déploiement de DEEPPCOOP



L'outil de notation développement durable spécifique aux coopératives, DEEPPCOOP qui a été créé par Coop de France en partenariat avec InVivo et BMJ Ratings, est opérationnel depuis Janvier 2009. Parmi les 6 coopératives pilotes qui ont expérimenté la démarche, deux d'entre elles : Nouricia et Maïsador ont obtenu leur notation. Cette étape est importante à deux points de vue : le retour d'expérience permettant d'enrichir l'outil pour l'adapter aux spécificités coopératives et le témoignage de la mise en œuvre de la démarche jusqu'à la notation illustrant grandeur nature l'opérationnalité de DEEPPCOOP.

S'ouvre donc la phase de déploiement de DEEPPCOOP auprès des coopératives intéressées. Pour ce faire, Coop de France avec son Union de Services a mis en œuvre un plan d'action pour répondre à la demande des coopératives, comprenant : la formation des auditeurs du réseau régional, l'articulation de DEEPPCOOP avec les différentes démarches, notamment 3D développée par les Fédérations régionales en partenariat avec les collectivités territoriales, la formation de trois auditeurs à l'outil bilan carbone.

Au sein de la Commission développement durable, Coop de France a poursuivi en 2009, son action de sensibilisation à l'intérêt pour les coopératives, de s'inscrire dans le développement durable avec notamment l'intervention d'experts, le

témoignage de coopératives et l'action collective de développement.

- Michel Capron, expert à l'ISO 26 000 est intervenu sur la norme de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en cours d'élaboration qui permet de prendre en compte et d'intégrer dans la stratégie et la gestion de l'entreprise, les effets des activités économiques sur l'environnement social et naturel. Il a souligné les atouts des coopératives pour apporter leur contribution au développement durable.

- Outre Maïsador et Nouricia avec la notation DEEPPCOOP, Coralys, Odélis (outil 3D) ont présenté leur stratégie de développement durable, la démarche (méthode, périmètre..), la gouvernance, les actions mises en œuvre et le ressenti des acteurs (adhérents, salariés, direction, clients...). Les échanges sur ces témoignages ont nourri des débats sur l'équilibre indispensable entre les trois piliers, l'impact d'une stratégie de développement durable sur l'image de l'agriculture, l'implication des administrateurs...

- L'action collective sur le développement durable inscrite dans le programme de développement, est également rapportée à cette Commission : un état des lieux des démarches et des outils est en cours ainsi qu'un travail sur les indicateurs.

Dans le même esprit, Coop de France a organisé avec l'Association Agri Confiance, les rencontres « Coopération agricole et Développement durable », le 13 octobre avec l'objectif de communiquer avec les parties prenantes de la coopération agricole.

mireille.ridet@coopdefrance.coop

